JO

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-2-77347448

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 73 . 10 FEVRIER 1977

REPONDEURS TELEPHONIQUES

Dans un souci de diffuser plus largement les Avertissements Agricoles, et d'informer la profession dans de meilleurs délais, nous avons pris des dispositions pour mettre en place un service de répondeurs téléphoniques.

En accord avec nos collègues de la Météorologie Nationale, des informations seront diffusées deux fois par semaine sur le réseau existant. Des messages d'une minute seront enregistrés à la suite des prévisions météorologiques à moyen terme dans trois départements :

- En Vienne et Deux-Sèvres, les lundi et jeudi après midi à partir de 16 h 30 aux numéros de téléphone suivants :

- Poitiers = 88.63.30
- Chatellerault = 21.14.14
- Niort = 24.11.11
- Parthenay = 64.10.94
- Bressuire = 65.07.90

- En Charente Maritime, les lundi et jeudi après midi à partir de 15h30 aux numéros suivants :

- La Rochelle = 41.17.11
- Saintes = 93.13.33
- Marennes = 85.06.00
- Mirambeau = 49.60.82

Dans le cadre de l'Assistance Agrométéorologique, un répondeur situé à Cognac diffusera des informations plus générales pour les agriculteurs de la Charente. Lorsque son fonctionnement sera effectif, nous le signalerons dans ce bulletin.

Les messages enregistrés feront rapidement le point de la situation phytosanitaire du moment, et il conviendra toujours de se reporter au bulletin technique, pour avoir des informations plus complètes.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos suggestions et critiques afin d'améliorer l'efficacité de cette forme d'avertissements, appelée sans doute à se développer.

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Il y a une vingtaine d'année environ, il était admis qu'un traitement d'hiver des vergers constituait une bonne précaution et permettait de combattre des ennemis parfois difficiles à contrôler soit au printemps, soit en été, parce que l'on ne disposait pas alors de moyens rapides d'intervention.

La construction et la diffusion d'appareils de traitements à grand travail (à bas volume notamment), l'arrivée de produits de traitements plus spécifiques et les meilleures connaissance des arboriculteurs ont permis, depuis, de réaliser des interventions rapides, efficaces à tout moment de l'année, et les traitements d'hiver ont alors un peu perdu de leur intérêt - ou tout au moins on le croyait - et pendant quelques années on a assisté à un certain recul des applications antiparasitaires hivernales.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

P. 1259

Actuellement, la prise en considération des concepts de lutte intégrée, la prise de conscience des actions secondaires des produits phytopharmaceutiques à usage agricole, notamment sur la faune auxiliaire, amènent une nouvelle évolution, un nouvel intérêt de l'application des traitements d'hiver. En effet, vus sous les aspects d'une moindre nuisance vis-à-vis des auxiliaires et de l'abaissement du niveau des organismes dommageables aux arbres fruitiers (insectes, acariens, champignons, etc...) les traitements d'hiver peuvent parfois inciter à prendre cette nouvelle orientation.

Il est impossible de dresser une liste exhaustive des divers ennemis (ou tout au moins de leur forme de conservation hivernale) pouvant être combattus en partie par ces traitements dans notre région.

Cependant, il nous apparaît que quelques uns d'entre eux, dont la recrudescence a été observée ces dernières années ou simplement parce que leur manifestation est toujours constatée, méritent une attention particulière. Ce sont les oeufs de divers pucerons et d'acariens, les formes hivernantes de diverses cochenilles, parmi les ravageurs animaux. En ce qui concerne les maladies, ce sont principalement les affections chancreuses et les monilioses qui sont justiciables de mesures de défense hivernales.

Mesures de lutte à envisager

a) Mesures prophylactiques :

Ce sont les diverses opérations qui consistent à tenter de supprimer les "sources d'infection" importantes.

Rappelons brièvement les principales :

- suppression des fruits desséchés demeurés sur les arbres (Monilia), des feuilles encore présentes à une époque anormale (Gnomonia du cerisier), des rameaux porteurs de chancres (Fusicoccum, Nectria, etc...), des pontes de papillons observées lors de la taille, etc...

b) Les traitements chimiques d'hiver :

Il n'est pas possible de définir la périodicité de tels traitements. L'état du verger peut conduire à effectuer éventuellement une intervention. C'est justement le cas actuellement dans les Gâtines où à la suite des pullulations d'"araignées rouges" en 1976, on note la présence d'oeufs en nombre important. Le traitement devra être réalisé par temps calme, en l'absence de vent et de gel notamment. Les arbres devront être en repos de végétation. Enfin, il est conseillé de lire attentivement les notices des fabricants concernant les dosages et conditions d'emploi préconisés en fonction des espèces fruitières et de leur âge.

On peut choisir parmi les produits ou associations suivantes :

1) Les spécialités à base d'huiles : celles-ci peuvent être utilisées seules ou en mélange, associées aux colorants nitrés ou à des insecticides. Le choix se fera entre :

- les huiles de pétrole (Ovipron, Euphytane, Pest-oil 7) actives sur oeufs d'insectes, d'acariens et les cochenilles à la dose de 3 à 4 litres de produit commercial par hectolitre d'eau ;

- les mélanges d'huiles d'anthracène et de pétrole (Rhodhuil hiver) ;

- les huiles jaunes associant les colorants nitrés aux huiles d'anthracène ou de pétrole (nombreuses spécialités). A la dose de 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau, elles sont actives sur oeufs d'insectes, de cochenilles, jeunes chenilles d'hyponomeute.

N.B. : Les oléoparathion et oléomalathion sont à utiliser plus tardivement, en prédébourrement.

2) Les colorants nitrés : utilisés seuls (nombreuses spécialités) et appliqués le plus près possible du débourrement, ils sont particulièrement actifs contre les oeufs d'insectes et d'acariens et détruisent également mousses et lichens.

3) Le dinoterbe : herbicide sélectif, dont deux spécialités à base de sel d'ammonium (Nixone Super et Herbogil Super A) ont des propriétés voisines de celles des colorants nitrés en traitement d'hiver ; ces dernières peuvent être employées dans les mêmes domaines que les colorants nitrés. Attention : une utilisation trop proche du débourrement conduirait à de graves dégâts de phytotoxicité.

.../...

TRAITEMENTS DES ARBRES FRUITIERS A NOYAUX

En raison du débourrement très précoce, il sera souvent trop tard pour faire des traitements insecticides "d'hiver". Par contre, il faut intervenir d'urgence contre la cloque du pêcher, à partir du stade "pointe verte" et jusqu'à l'étalement des premières feuilles.

Employer soit un produit cuprique (500 g de cuivre métal/hl), soit un fongicide organique (captafol, captane,ferbame, thirame, zirame) soit encore une spécialité mixte. Par temps très pluvieux, renouveler les applications de fongicide organique.

COLZA

ALTISES (Larves)

Les sondages effectués en culture par nos correspondants indiquent que les populations ont très peu augmenté au cours de l'hiver. Cependant, localement, un traitement peut se justifier. Lorsque la végétation est peu vigoureuse et que les larves sont nombreuses et bien développées, des dégâts notables peuvent être commis. Ce fut la cas au printemps 1975, où des essais ont mis en évidence une différence de rendement de près de 5 qx/ha par un seul traitement.

Il est très facile de juger de l'intérêt de l'application en prélevant 50 pieds (au moins) de colza ; lorsqu'on brise les pétioles, les larves se voient bien à l'oeil nu. Traiter seulement au delà de 2 à 3 larves par pied . Employer du parathion huileux (à 350g de MA/ha) ou un produit similaire. Mais de toute façon, attendre le vol des charançons de la tige pour intervenir.

CHARANCONS DE LA TIGE (C. Napi)

Malgré les fortes remontées de températures entre les 18 et 28 janvier, et depuis le 5 février, le vol n'a pas encore eu lieu. Les insectes ont repris leur activité dans les anciens champs de colza (blés maintenant) où ils ont hiverné. Mais ils ne voleront vers les cultures en place que si l'ensoleillement est suffisant. Surveiller les cuvettes. Attention aux confusions avec d'autres charançons (C. quadridens par ex.).

Les essais de traitements réalisés par le Service de la Protection des Végétaux n'ont pas pu mettre en évidence de différences de rendements pour des populations faibles comme on les constate depuis trois ans dans notre région. Le seuil de rentabilité des interventions se situe au delà des 10 captures journalières, sans qu'il soit possible de donner d'indications plus précises en se basant uniquement sur le piègeage en cuvettes jaunes.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire "POITOU-CHARENTES"

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 10 février 1977 - Préc. Note : Bulletin n° 72 - JANV. 1977
N° du papier de presse : 535 AD.

P260